

FOYER LES SOURCES

86 avenue des Sources
84000 AVIGNON

☎ 04 90 87 30 76 📠 04 90 88 10 27
✉ source@advsea84.asso.fr

SIEGE SOCIAL

Président : Aimé Montal • Directrice Générale : Lara Mazelier

Tél. : 04 90 80 63 80 - Fax : 04 90 80 63 84 - Courriel : siege@advsea84.asso.fr

Siège Social - 12bis, bd Saint-Ruf - 84000 AVIGNON - www.advsea84.fr





SOMMAIRE

PARTIE I ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	3
I. ORGANISME GESTIONNAIRE	3
II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE.....	4
III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE	5
IV. POPULATION(S) ET ACTIVITÉS	6
IV.1. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ET/ OU MESURES (STATISTIQUES : CAMEMBERTS, TABLEAUX, HISTOGRAMMES.....)	8
PARTIE II ANALYSE DU RÉSULTAT.....	10
I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I	10
II. CHARGES DE PERSONNEL	11
II.1. CHARGES DE PERSONNEL SALARIÉ.....	11
II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES	12
II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II.....	12
III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III	13
IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION.....	14
V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION	14
VI. INVESTISSEMENTS	15
PARTIE III SYNTHÈSE DU RÉSULTAT.....	16
I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N	16
VII. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N	17

Partie I

Éléments de contexte

I. ORGANISME GESTIONNAIRE

Nom	ADVSEA Siège Social		
Adresse	12bis bd Saint-Ruf – 84000 AVIGNON		
Tél.	04 90 80 63 80	Fax	04 90 80 63 84
E-mail	siege@advsea84.asso.fr		
Président du Conseil d'Administration	Aimé MONTAL		
Personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service	Lara MAZELIER, Directrice générale		
Autres services et établissements habilités et gérés par l'organisme gestionnaire	<p style="text-align: center;">Services :</p> <p>Accompagnement Éducatif en Milieu Ouvert (AEMO) Accompagnement Éducatif à la Gestion des Prestations Sociales (SAEGPS) Placement Familial Spécialisé (PFS) Prévention Spécialisée Territorialisée (SPST) Investigation Éducative (SIE) Service d'accueil de protection de soutien et d'accompagnement à domicile (SAPSAD)</p>	<p style="text-align: center;">Établissements :</p> <p>MECS la Verdière MECS le Moulin du Vaisseau Foyer les Sources</p>	

II. PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE

NOM	Foyer « Les Sources »	Date de création	01/01/1992
------------	------------------------------	-------------------------	-------------------

Histoire

En 1984, l'ADVSEA fait l'acquisition d'une maison avec dépendances située au 86 avenue des Sources à Avignon.

À la même époque, le foyer de la Verdière à Montfavet concrétise de nouveaux projets et extériorise la prise en charge des jeunes apprentis, cela se fera au foyer des Sources sur la période de 84 à 86. De 1986 à 1991, pas d'éléments sur la vie de ce foyer dépendant toujours de la Verdière.

En 1992, 2 projets impactent le foyer :

- regroupement du CHAO et les Sources sous la même direction.
- L'établissement de la Verdière se restructure et prévoit la création de 2 unités de vie : l'une, appelée « **unité éducative d'accueil de jeunes scolaires** » - l'autre, appelée « **unité éducative d'insertion sociale** », implantée à Avignon au foyer des Sources qui prévoit l'accueil de 18 adolescents, mineurs et jeunes majeurs, âgés de 16 à 21 ans sur un dispositif d'hébergement de 10 places en unité de vie collective et 8 places en studios autonomes. **Nous situons à cette époque la création officielle de la Maison d'enfants « les Sources ».** Confirmation par le document INSEE et la première habilitation PJJ du 18/11/91.

En 2002, le CHAO fermera et le personnel sera redéployé au Service de Prévention Spécialisée pour la majorité, les surveillants de nuit intégreront le foyer des Sources.

En 2007, à la demande de la PJJ et du CG, le foyer constituera un dossier CROSMS : projet d'extension de 20 places : renforcer la réalité de l'accueil des mineurs en 45, réduire l'offre d'accueils des jeunes majeurs au bénéfice du suivi des jeunes 13-18 ans dans la perspective de la continuité de l'offre de services existants en ciblant mieux les publics prioritaires de la PJJ. Ce projet présenté était conforme au schéma départemental. Il a reçu un avis positif par le CROSMS le 28 avril 2008. Un premier arrêté conjoint en juillet 2008 portant l'autorisation d'extension fut annulé par un deuxième arrêté conjoint en mars 2009 ; la transformation n'a jamais été effective.

À partir de 2010, un projet architectural de rénovation est engagé (une villa est louée rue Roux Renard à Avignon pour permettre la continuité des prises en charge). En 2012, la réhabilitation du foyer est terminée.

Le 29 octobre 2012, l'Association fait l'acquisition d'une villa située au 69 avenue des Sources permettant une nouvelle organisation des hébergements extérieurs. Il est alors mis fin à la location de 2 studios externes afin que les jeunes concernés intègrent cette villa, dans laquelle sont aussi mises en place des actions collectives sous le suivi des éducateurs.

Caractéristiques et évolution passée, présente, future

Le foyer les Sources est constitué de :

- 9 places en internat dont 1 pour recevoir un jeune à mobilité réduite
- 2 places en studios internes situés dans l'enceinte de l'établissement
- 2 places en appartement situées au 69, avenue les Sources au-dessus des bureaux éducatifs
- 6 places en studios extérieurs répartis en 2 résidences sécurisées facilitant les visites à domicile et permettant l'entraide et la convivialité entre les jeunes.

L'établissement demeure dans une démarche d'amélioration continue de ses espaces et prévoit dans ce cadre des travaux dans le cadre de son PPI 2017/2022. Ils consisteraient en la création d'un bâtiment pouvant recevoir un espace de stockage (le précédent ayant disparu dans les travaux au bénéfice d'une chambre), une salle de réunion et un bureau. Il en dépendra la possibilité de créer un espace cuisine pour le personnel administratif. L'établissement réfléchit à réserver les 2 studios internes pour des profils de jeunes qui ne peuvent être accueillis en collectif, ils sont de plus en plus nombreux dans les dossiers présentés.

Accueillir, c'est penser la continuité et anticiper les difficultés annoncées du parcours. La commission d'admission interne à l'établissement met en évidence que nous devons sans doute dans un futur proche penser la continuité de la prise en charge par la concertation préalable et l'approbation de l'engagement des acteurs à leurs places respectives.

III. ÉLÉMENTS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE

Formalisation, mise en œuvre et/ou actualisation du projet d'établissement ou de service

L'année 2017 a permis à l'équipe éducative de revisiter certains points du projet : le quotidien en internat, la coordination de projet, le portage du travail de réseau interne et externe, la différenciation des fonctions éducatives, l'organisation du temps de travail à partir des besoins identifiés et prioritaires.

La rédaction du Projet d'établissement est prévue pour l'année 2018 et reposera essentiellement sur ces travaux auxquels l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire aura participé.

La procédure d'admission est toujours le point central de l'accueil du jeune dans notre établissement, les questions ciblées aux référents sociaux sur les notes de présentation permettent de construire une problématique individuelle et situationnelle précieuse pour l'accompagnement à venir.

Liste des grandes lignes directrices du projet formalisé

Notre mission prioritaire auprès des jeunes qui nous sont confiés est une mission d'accueil.

Cette notion d'accueil doit être présente tout au long du parcours de placement dans notre établissement et c'est notamment pour cette raison que nous avons souhaité différencier la coordination de projet et la vie quotidienne.

La qualité de l'accueil dans le quotidien institutionnel ne peut en aucun cas être ombragé par la dynamique de projet. En effet, tout jeune, même celui qui met en échec son projet, a droit à un accueil continu de qualité, et ainsi, le quotidien éducatif n'a pas « à voir » ou à se soucier de ces éléments.

Nous actons donc la différenciation des fonctions au sein de l'équipe éducative et clarifions les temps et les missions qui s'y rattachent.

Nous conduisons ces changements en concertation avec les jeunes par des réunions préparatoires et les CVS.

Ces changements contribuent à une meilleure prise en compte du quotidien et répondent aux besoins des jeunes ainsi qu'à leurs problématiques.

La coordination de projet se vaudra plus efficiente et le quotidien éducatif plus respecté dans ses exigences.

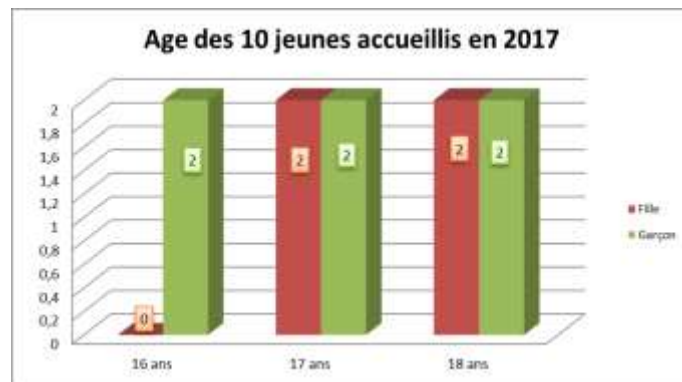
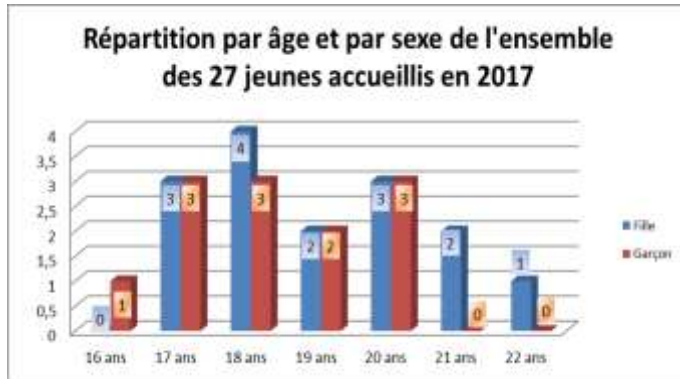
Enfin la continuité de notre collaboration avec le secteur psychiatrique mais aussi les autres acteurs de la santé le CODES, le RESAD, l'Hôpital d'Avignon, ETAPE 84, l'ANPAA nous conduit à confirmer la nécessaire poursuite d'une mission santé dans l'établissement.

IV. POPULATION(S) ET ACTIVITÉS

Autorisation	Date	Arrêté 2013-6056 portant modification de la MECS les Sources en date du 17 décembre 2013	Capacité		Type
			autorisée	19 places	ASE
Habilitation	Date		installée	19 places	
			financée	19 places	
Population					
Caractéristiques	<p>Sur les 27 jeunes accueillis en 2017, 12 garçons et 15 filles, 13 relevaient d'une décision administrative majeur, 14 d'une décision justice / ASE. Aucune mesure administrative mineur contrairement à l'année 2016.</p> <p>26 jeunes ont été confiés par le département du Vaucluse, 1 par le département du Gard. Leurs situations avant le placement : Famille 8, Famille d'accueil 9, lieu de vie 3, Mecs 3, ADEF 3, Tiers 1.</p> <p>En 2016, il y a eu 10 sorties ;</p> <p>En Famille 4, Appartement autonome 1, Cité U 1, Armée 1, Concubinage 3</p> <p>En recherche d'emploi 3, en emploi 1, en formation équestre 1, en apprentissage 2^{ème} année 1, en contrat civique 1, Armée 1, Faculté Master 1</p> <p>Pour les 10 accueils en 2017 : 6 mineurs et 4 majeurs.</p>				
Évolutions	<p>L'évolution essentielle est malheureusement la dégradation des problématiques et la nécessité d'orienter et d'accompagner les jeunes vers les soins. Les parents occupent rarement leur place dans cet accompagnement, ce qui complexifie le travail éducatif. De plus, la pratique du soin par le secteur de pédopsychiatrie est difficilement compréhensible et pas toujours soutenante. La situation est plus claire pour les majeurs et le secteur de psychiatrie adulte. Mais globalement, accueillir en MECS des jeunes ayant besoin de soins psychiatriques devient de plus en plus difficile et sans amélioration dans l'avenir, il s'agira de la fin de leur accueil en MECS ou la fin d'un travail cohérent en MECS faute de stabilité de sa contenance éducative.</p>				

Problématiques spécifiques	<p>Il semble important et urgent de penser qui doit accueillir les adolescents souffrant de troubles psychiatriques et comment les accompagner de façon cohérente. Il semble important de ne pas seulement partir de ce que l'on peut faire mais de ce qui pose difficulté dans le faire et ensemble forcer les solutions. Le secteur psychiatrique se pose en soutien au secteur social mais l'accompagnement pluridisciplinaire et partenarial qui s'impose auprès de ces jeunes ne relève pas du soutien mais de l'engagement équitable car un jeune en danger pour lui-même et pour les autres est l'affaire de chacun. Enfin, la protection de l'enfance doit être le lieu et le moment d'unir les compétences pour permettre des réponses solides et durables pour ces jeunes en très grande difficulté si l'on ne souhaite pas que leurs situations remplissent les ordres du jour des réunions de type RESAD. Pour y siéger, je sais que l'établissement les Sources dépasse ses limites pour ne pas les y retrouver.</p>
File active	19 jeunes
Durée moyenne de séjour ou de Prise en Charge	Ancienneté des placements pour les 10 jeunes sortis : 1 an 3 jeunes, 2 ans 5 jeunes, 3 ans 1jeune, 4 ans 1 jeune

IV.1. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES DES USAGERS ET/ OU MESURES (STATISTIQUES : CAMEMBERTS, TABLEAUX, HISTOGRAMMES...)



ACTIVITÉ	N-3	N-2	N-1	N
Capacité autorisée (jeunes)	19	19	19	19
Nombre de journées d'ouverture	365	365	365	365
Nombre réalisé de journées	6 935	6 935	6 935	6 935
Taux d'occupation arrêté en %	89,40 %	89,40 %	89,40 %	89,40 %
Nombre arrêté de journées	6 200	6 200	6 200	6 200
Nombre réel de journées	6 215	6 475	6 323	6 238
Taux d'occupation réel en %	89,62	93,37	91,18	89,95
Écart Retenu/Réel	+ 15	+ 275	+ 123	+ 38

Analyse et commentaires relatifs au nombre de journées (ou autre unité de prise en charge) réalisées

Le nombre de journée est légèrement excédentaire, nous notons des périodes « pic » pour les demandes d'admission sans pour autant avoir les places disponibles dans ces moments.

Accueillir des jeunes en très grandes difficultés c'est prendre aussi le risque d'arrêt de prise en charge sans préavis ; il demeure important malgré tout de respecter le temps nécessaire à la procédure d'admission en cas de dossier en attente.

Explication d'une éventuelle sur ou sous-activité

Détail par modalités d'accueil / de prise en charge

Les journées sont ainsi réparties : internat 9 places = 3132 j ; studios maison 2 places = 592 j ; studios extérieurs 6 places = 2 111 j ; appartement relais 2 places = 403 j

Partie II

Analyse du résultat

I. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE I

	RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution Réel N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Évolution Réel N / Réel N-1	
				en €	en %	en €	en %
GROUPE 1	108 511,91 €	111 127,95 €	115 756,36 €	+2 616,04 €	2,41	+4 628,41 €	4,17

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE I

	EXÉCUTOIRE N	VIREMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N	
				en €	en %
GROUPE 1	125 488,78 €		115 756,36 €	-9 732,42 €	-7.76

Écarts au regard :
- d'évènements non prévisibles
- d'augmentation des charges (ex : fioul, chauffage, carburants, déplacements...)
- de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge
- d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles
- autres explications
- recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités,...)

II. CHARGES DE PERSONNEL

II.1. CHARGES DE PERSONNEL SALARIÉ

Convention collective ou accord d'entreprise appliqué	CCN 15/03/1966	Adhésion à un syndicat d'employeurs	NEXEM
Évolutions significatives de la convention collective appliquée	valeur de point retenue au Budget Exécutoire	3,76	
	valeur moyenne du point année concernée	3,76	
	écarts en valeurs absolue et relative	0	
Grandes lignes de l'organigramme de la structure, à justifier			
Modifications		Créations	
Néant		Néant	
Évolution des charges et des aides , abattements sur salaires et charges sociales			
CITS			
Montant global et détaillé des salaires - dont mesures nouvelles (Annexe 5.3.2)	541 360		
Nombre de points d'indice de base (Annexe 5.3.7)	135 203		
Écart entre le montant de la charge de personnel (groupe II) réalisé et celui avancé :	- au Budget Exécutoire N	-1 783,23	
	- au Budget Prévisionnel N	-1 783,23	
	- au réel N-1	38 611,72	
Commentaires :			

Montant de la charge nette de personnel - (Annexe 5.3.7)	
Commentaires :	
Néant	
Éléments ou incidences de la politique de management salarial menée sur l'exercice (et/ou sur les exercices précédents qui impactent cet exercice)	
Néant	

II.2. BILAN DES PROMOTIONS, AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES OU CATÉGORIELLES

Bilan des promotions, augmentations individuelles ou catégorielles sur N-2, N-1 et N des salaires
Conforme aux demandes autorisées au BP 2017
Départs à la retraite et remplacement (incidence budgétaire), absentéisme...
Néant

II.3. AUTRES CHARGES RELATIVES AU GROUPE II

Détail des honoraires
Honoraires Analyse des Pratiques Professionnelles
Analyse et explications de tout écart significatif entre le montant réalisé et celui avancé au Budget Exécutoire N, au Budget Prévisionnel N et au réel N-1.
Néant

III. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES CHARGES DU GROUPE III

	RÉEL N-2 (éventuellement)	RÉEL N-1	RÉEL N	Évolution Réal N-1 / Réel N-2 (éventuellement)		Évolution Réal N / Réel N-1	
				en €	en %	en €	en %
GROUPE 3	146 690,14 €	139 170,33 €	209 662,92 €	-7 519,81	-5,13	70 492,59	50,66

ANALYSE DU NIVEAU DES CHARGES DE GROUPE III

	EXÉCUTOIRE N	VIREMENTS, DÉCISIONS MODIFICATIVES	RÉEL N	Écart RÉEL N/EXÉCUTOIRE N	
				en €	en %
GROUPE 3	206 753,12 €		209 662,92€	+2 909,80 €	1,41

Écarts au regard :
- d'évènements non prévisibles
- d'augmentation des charges
- de normes d'hygiène, de sécurité, d'exigences de qualité de vie ou de prise en charge
Vérification période triennale en exploitation des Systèmes de Sécurité Incendie pour un montant de 780 € / visite de sécurité.
- d'une adaptation au regard de l'actualisation ou de la formalisation du projet d'établissement ou de service, d'évolution des besoins de prises en charge individuelles
- autres explications
Dépassement Primes d'assurance d'un montant de 1 134 €, dépassement à l'identique depuis plusieurs années et non accepté au budget prévisionnel précédent Le compte 681500 intègre une provision pour revalorisation du point à hauteur de 1 727,00 euros ainsi qu'une provision pour prime de précarité des CDD de 1 595,51 euros
- recettes en atténuation, compensant des dépassements de charges (remboursements par les usagers, repas facturés aux invités,...)

IV. PRODUITS DE LA TARIFICATION

Écart entre le tarif proposé au Budget Prévisionnel et celui arrêté par l'autorité de tarification – Explications

Néant

Si demande de décision modificative : grandes caractéristiques et résultats in fine - (Idem s'agissant d'un éventuel recours contentieux)

Néant

V. PRODUITS AUTRES QUE CEUX DE LA TARIFICATION

Origine de ces recettes et leur montant réel.

Avantage en nature logement fonction = 4 967,16 € : il s'agit de la valeur locative brute du logement de fonction et charges afférentes (eau, électricité).
Allocations logement CAF = 12 885 € il s'agit des allocations versées pour les usagers hébergés dans les studios extérieurs.

Étude du montant au regard de l'exécutoire N et du réel N-1

Allocations CAF :
N-1 = 10 699,26 €
BP 2017 = 11 000 €

VI. INVESTISSEMENTS

Écarts entre les investissements prévus et autorisés et ceux réalisés

La réalisation des investissements est conforme à la demande de modification des investissements accordée par vos services

Écarts entre le plan de financement prévu et autorisé et celui réalisé

Commentaire de l'annexe 4.1 : Plan de financement : opérations d'investissements réalisées dans l'année

Mise en évidence de la nécessité des investissements réalisés, non prévus au budget, à la continuité de la prise en charge, à la sécurité des personnes accueillies...

Événements qui ont obligé le gestionnaire à s'écarter du plan d'investissement annuel prévu

Degrés de priorités

Incidences sur les années restantes du PPI

I. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE N

Total classe 6	1 180 820,68
Total classe 7	1 159 185,17
Résultat comptable	-21 635,51
Résultat antérieur incorporé	43 798,51
Reprise sur le compte 10687	4 469,00
Dotations et reprise sur les comptes 116	-5 162,55
Résultat à affecter	21 469,45

Résultats issus du

	Montant total du résultat	Montant déjà incorporé aux BP précédents	Montant proposé (ou accepté) en affectation au				Vérification
			BP N	BP N+1	BP N+2	BP N+3	
CA N-4							
CA N-3							
CA N-2	71 798,51		43 798,51				
CA N-1							
TOTAL	71 798,51		43 798,51				

VII. PROPOSITION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE N

Réserves	10682	Excédents affectés à l'investissement	€
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	€
	10686	Excédents affectés en réserve de compensation des déficits	€
	10687	Excédents affectés en réserve de compensation des charges d'amortissement ⁶	€
Report à nouveau (RAN)	11510	+ Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	21 469,45 €
	11511	+ Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation	€
	11519	- Déficit affecté à la majoration des charges d'exploitation	€

Commentaires d'affectation

Avignon, le 28 mars 2018

Noëlle SEGU
Directrice

le, 28 mars 2018

Lara MAZELIER
Directrice générale